

## CONVOCATION

Il est adressé le 5 juin 2023 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 13 Juin 2023 à 21H00.

## ORDRE DU JOUR

- Délibération Prévention Santé et convention CDG33
- Délibération Organisation Temps de travail
- Décision Modificative 1
- Réunion Publique sur le projet photovoltaïque
- Devis implantation poteaux Audebert
- Délibération Taxe Aménagement
- Délibération Tarifs Cantine
- Point sur les demandes de subvention
- Catastrophe naturelle
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2023/026

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 JUIN 2023

**PRÉSENTS** : MM. LECOURT Didier, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, , MMES ANTUNEZ Laëtitia, MAURIN Martine.

**EXCUSÉS** : MM. BALLON JR, BALLEREAU É, TRISCOS D, CHEVASSUT S, Mme LECOURT Valérie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Laëtitia ANTUNEZ

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour une nouvelle délibération pour le paiement des actions A.F.L.

**- DÉLIBÉRATION PRÉVENTION SANTÉ / CONVENTION CDG33** : Étant donné que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité et que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive pour leurs agents et ayant considéré l'offre de service de prévention et de santé au travail proposée par le Centre de Gestion de la Gironde telle que décrite dans le catalogue des prestations, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la délibération.

**- DÉLIBÉRATION TAXE D'AMÉNAGEMENT** : Monsieur le maire rappelle aux élus que la taxe d'aménagement avait été votée à 3% en 2021 ; il explique la nécessité d'augmenter la taxe au 01/01/2024 à 5%. Adoptée à l'unanimité.

**- DÉLIBÉRATION ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL** : Monsieur le maire indique que la préfecture de la Gironde attend notre délibération sur l'organisation du temps de travail des employés communaux ; elle est obligatoire dans les petites et grande collectivité territoriale. Après avis du Comité technique en date du 25/04/2023, le maire propose de fixer la durée hebdomadaire du travail à 35 heures par semaine, déterminer les cycles de travail et la journée de solidarité. Votée à l'unanimité.

**- DÉLIBÉRATION TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** : Monsieur le maire annonce que la convention triennale signée en 2021 arrive à son terme et espère le renouvellement car la tarification sociale du restaurant scolaire a bien fonctionné sur ces 3 années. Les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas augmenté depuis 2015 et Monsieur le maire explique pourquoi il serait judicieux d'augmenter les tarifs pour le matin et le soir. La pause méridienne, nouvellement mise en place, ne bouge pas. Voici les augmentations proposées :

RESTAURANT SCOLAIRE	Si Convention avec État	Sans convention avec État
Q. F. jusqu'à 900 €/mois	1 €	2.50 €
Q.F. de 901 à 1200 €/mois	2.60 €	2.60 €
Q.F. à partir de 1201 €/mois	3.10 €	3.10 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE		Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
De 0 à 700	Matin	0.40 €	0.45 €
	Soir	0.50 €	0.55 €
De 701 à 900	Matin	0.50 €	0.55 €
	Soir	0.60 €	0.65€
À partir de 901	Matin	0.60 €	0.65 €
	Soir	0.70 €	0.75 €

**- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :** Monsieur le maire fait part aux élus d'un courriel reçu de la trésorerie de La Réole concernant la dissolution du SIVU du Réolais. Il est nécessaire de faire une décision modificative pour la reprise des résultats et l'amortissement exceptionnel. Il s'agit de réviser les crédits de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 618 : Autres frais divers</b>		<b>1 618.82 €</b>
<b>D 2131 : Construction Bâtiments publics</b>		<b>111.85 €</b>
<b>D 681 : Dot. Amort., aux dépréc et aux prov</b>		<b>103.56 €</b>
<b>R 001 : Solde exécution invest reporté</b>		<b>8.29 €</b>
<b>R 002 : Résultat Fonctionnement reporté</b>		<b>1 722.38 €</b>
R 2804111 : Amort subv Etat – Biens, études et matériel		14.99 €
R 2804112 : Amort subv Etat – Bâtiments et installations		88.57 €
<b>TOTAL R040 : Opérations ordre transf. Entre sections</b>		<b>103.56 €</b>

Adopté à l'unanimité.

**- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 :** Monsieur le maire fait part aux élus d'un courriel de rappel de l'AFL pour l'engagement pris lors de la souscription du prêt, à savoir 700€ par an comme le précise la délibération N°2022/006

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 2152 : Installation de voirie</b>	<b>700.00 €</b>	
<b>D 261 : Titres de participation</b>		<b>700.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

**- POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION :** Pour les travaux sur les logements communaux, la commune a déposé plusieurs demandes de subvention auprès de l'état (DSIL 70 675 € en attente, Fonds Vert 25 990 € accepté), de la Communauté de communes du réolais en Sud Gironde (10 000€) et du Département (30 440 € accepté) et le Palulos ( 29 520€ en attente).

**- CATASTROPHE NATURELLE :** En date du 3 avril 2023, un arrêté préfectoral a été pris pour placer la commune de SAINT-HILAIRE DE LA NOAILLE (entre autres) en catastrophe naturelle pour la sécheresse. L'arrêté est paru le 3 mai 2023 et le secrétariat a prévenu tous les administrés sinistrés qui s'étaient déclarés en mairie pour qu'ils prennent contact au plus vite avec leur assureur. L'arrêté a également été affiché en mairie et sur le site Internet de la commune.

**- RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE :** Le projet de centrale solaire au Lieu-Dit Seigneuret (route de compostelle) est actuellement en phase d'instruction. Des évolutions ont été apportées au projet suite à des échanges avec différents acteurs, tels que la Chambre d'Agriculture de la Gironde. Une permanence publique se tiendra le 28/06/2023 de 16h à 19h00 dans la salle polyvalente pour découvrir les dernières évolutions, échanger avec l'équipe et poser des questions.

**- DEVIS IMPLANTATION POTEAUX ROUTIERS :** Monsieur le maire a déjà posé quelques plaques de route sur des poteaux déjà implantés mais le plus gros reste à faire ! Un devis chiffre à 2 442 € la pose des poteaux pour indiquer les nouvelles routes communales, soit 75 € par poteau ; en attente d'autres devis.

## - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- *DÉCÈS ANCIEN CANTONNIER* / Monsieur Christian MONNEREAU est décédé le 19/05/2023, une plaque a été offerte au nom de la commune pour laquelle il a tant fait...
- *ADHÉSION DE LA CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE* / La CDC va adhérer à 2 associations pour toutes les communes : A.D.E.L.E. contre les dégâts causés par la grêle et une association qui prendra en charge les animaux errants
- *MEDIATHÈQUE* / Nous avons reçu une plaque nominative pour la médiathèque de ST HILAIRE DE LA NOAILLE qui fait partie du Réseau de Lecture Publique ; elle sera apposée prochainement par les services de la commune.
- *PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRES* / Mme I. LABORDE (cantinière) est toujours en DORS (Disponibilité d'office pour raison de santé) ; M. F. MORASSUT (agent aux espaces verts) est également en DORS jusqu'au 25/07/2023 mais est actuellement en CDD sur 4 communes en tant que secrétaire de mairie suite à sa reconversion professionnelle ; Mme S. PERMENTIER (A.T.S.E.M.) est prolongée en CMO (Congé Maladie Ordinaire) jusqu'au 02/07/2023 et Mme S. DAL-BO (Animation périscolaire et service cantine) a déclaré une nouvelle maladie professionnelle sur son épaule droite (suites de sa maladie professionnelle de l'épaule gauche survenue en 2020).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

Le maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux